

Le prix littéraire

Autor(en): **Ribeaud, Alfred**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **48 (1944)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684992>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le prix littéraire

La commission du prix littéraire est composée de deux délégués du comité central et d'un délégué de chaque section. Elle comprend les membres suivants :

Président : M. Ribeaud ; M. Virgile Moine, l'un et l'autre désignés par le comité central ;

Délégué de la section de Porrentruy : M. Bessire ;

Section de Delémont : M. Erismann ;

Section de l'Erguel : M. Georges Grimm ;

Section de la Neuveville : M. Arthur Grosjean ;

Section de Bienne : M. RoCHAT ;

Section de Berne : M. Degoumois ;

Section de la Prévôté : M. Fernand Jabas ;

Section des Franches-Montagnes : M. Marc Jobin ;

Section de Tramelan : M. Roland Stähli ;

Section de La Chaux-de-Fonds : M. Joliat ;

Section de Genève : M. Capitaine ;

Section de Lausanne : M. Louis Gigon ;

Section de Bâle : M. Paul Roches.

Notre dernier sujet de concours : *Le Jura bernois, terre romande*, n'a fait éclore que quatre travaux :

L'un, venant des Franches-Montagnes, consciencieux, mais dépourvu d'originalité ;

Un deuxième, qu'il n'y a pas lieu de retenir, car il n'a rien de jurassien ;

Un troisième, envoyé de Tramelan, qui ne manque pas de talent, mais n'aborde qu'à peine le sujet ;

Un quatrième, mis à la poste à Delémont, qui a de l'allure à certains moments, mais est inégal.

Ces travaux évoquent le Jura bernois. Ils le voient « terre romande ». Mais le sujet lui-même n'est pas traité ou, du moins, ne l'est que d'une façon rudimentaire. A aucun moment, on ne perçoit la nature, la raison, la réalité spirituelle du lien qui fait du Jura bernois une terre romande.

Le sujet de notre concours, *Le Jura bernois, terre romande*, est discutable ; on doit le reconnaître.

Il ne faut donc pas s'étonner, devant les travaux reçus par la Société d'Emulation, d'un manque de précision, voire, en général, de clarté. Il est dans la nature des choses que le sujet n'ait été ni traité, ni même abordé à fond.

La formule, *Le Jura bernois, terre romande*, — toute simple et, semble-t-il, résolue de prime abord, — s'est révélée comme répondant à une notion extrêmement diffuse.

Tant que les termes du problème n'auront pas été déterminés ; tant que le cas : *Le Jura bernois, terre romande*, donnera encore lieu à des contradictions et à de l'incompréhension ; tant qu'il apparaîtra, dans ce domaine, un manque de liaison réelle ou d'actif ferment, il sera prudent de ne pas trop insister.

On arrive maintenant à un résultat assez décevant : le fond du problème échappe aux auteurs.

Un jour viendra, il faut l'espérer, où une lumière plus vive permettra de scruter toutes les faces du problème.

Les travaux ont été examinés par les membres du Jury. L'impression générale est défavorable. On a dû renoncer à l'attribution d'un prix.

Alfred Ribeaud.